

Il y avait un peu de *furia francese* dans l'élan avec lequel les évêques, qui étaient dans le mouvement, se firent les promoteurs, les défenseurs des réformes prônées par la nouvelle école; mais ils suivaient les traditions d'une Eglise qui, à travers les siècles, s'était activement mêlée à tous les intérêts du pays. Bossuet s'écria un jour en chaire : « Je suis Français et chrétien, je sens, je sens le bonheur public¹. » Toute notre histoire est une confirmation de ces paroles. De tout temps le cœur des évêques battit à l'unisson du cœur de la patrie. Les années qui précèdent la Révolution nous prouvent par un nouveau témoignage à quel point l'épiscopat se montra toujours prêt à partager la vie, les combats, les idées et aussi les illusions, les entraînements de la nation. Sur la fin de l'ancien régime, alors que Voltaire et une nuée d'assaillants avaient porté un coup terrible à la religion, et ébranlé par là-même la situation de l'Eglise dans l'opinion publique, les assemblées d'Etats, les assemblées provinciales purent sembler aux évêques une heureuse occasion de retrouver leur popularité, le pontife spirituel devant avoir sa part des bénédictions et de la reconnaissance qui allaient se porter à l'administrateur temporel.

Ils s'exagéraient peut-être l'importance de cette intervention. Notre pamphlétaire a soin de les avertir qu'ils s'amuse à « fondre le cadavre de la religion dans la politique pour en sauver les restes ». Pompignan cherche de son côté à leur démontrer que leur entreprise est vaine, et que leur grand devoir est de conserver avant tout la base de la foi, sans laquelle toutes leurs dignités séculières ne tarderaient pas à s'effondrer².

attribue aux prélats administrateurs la responsabilité de la commission des réguliers, dont Brienne, on le sait, fut le principal moteur. Il pensait qu'il « fallait ôter à la censure quelques-uns de ses aliments, et céder à l'opinion qui grossissait des points trop fortement attaqués pour être défendus avec avantage ou maintenus avec utilité. Alors fut formée une commission pour les réguliers ».

1. 2^e sermon pour le premier dimanche de Carême, sur les démons.
2. « Les prélats qui excellent dans l'administration séculière, dit Pompignan, s'imaginent que, les préjugés répandus dans ce siècle ayant affaibli l'ancienne considération de l'épiscopat, leur méthode est devenue l'unique moyen de le soutenir et de le relever. La mode n'est pas, dit-on, de recourir aux évêques comme aux chefs de la religion. Ils paraîtraient bientôt dans le monde aussi inutiles que des religieux ou des chanoines,

Mais le clergé, associé depuis des siècles à toutes les manifestations de la vie nationale, devait-il se renfermer dans l'exercice de son ministère spirituel? De nos jours, l'Eglise de France, ayant conscience de son peu d'influence politique et sociale, borne trop peut-être son activité à sa mission évangélique. Mais cette situation, que les circonstances lui ont faite, ne l'empêche pas d'admirer, par exemple, un Strossmayer se plaçant à la tête des Croates, et les soutenant par l'influence que lui donnent son caractère sacré, ses richesses et son génie, dans la revendication de leurs droits et de leur nationalité.

L'Eglise varie ses moyens d'action selon les temps et les peuples. Sa situation politique et sociale en France, avant la Révolution, aidait à sa considération et aussi à son influence. Les évêques qui étaient dans le mouvement disaient que « le clergé, étant le corps le plus éclairé du royaume, devait être à la tête de toutes les administrations¹ ». Ne valait-il pas mieux, par exemple, pour le bien de l'Eglise et de la France, au lieu d'abandonner à leurs excès et à leur humeur turbulente les communautés démocratiques de la Provence, les faire délibérer à Lambesc, sous la main caressante et habile à dénouer les difficultés de Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix? L'éclat avec lequel l'archevêque de Narbonne, Dillon, ce vice-roi du Languedoc, présidait les Etats de cette province, pouvait-il être une cause de défaveur

s'ils n'avaient à distribuer que des biens et des secours spirituels. Il en faut d'autres plus rapprochés des principes qui ont pris le dessus; ce sont les secours et les biens que procure une bonne administration dans l'ordre politique. Par là, les évêques se rendront toujours utiles et nécessaires; ils forceront les hommes à désirer la conservation de leur dignité et prépareront la voie au recouvrement entier de ses droits primitifs, lorsque, dans des temps plus heureux, la religion pourra elle-même reprendre les siens. Tel est le système de nos prélats administrateurs. » Pompignan, tout en convenant que les dignités temporelles en imposent aux esprits vulgaires et forcent même les sages à des respects extérieurs, rappelle que pour les richesses, rangs, dignités, honneurs, les évêques « doivent tout cela au respect originaire des peuples, des grands, des souverains, pour la religion dont ils sont les principaux ministres. Voilà le fondement unique de tout ce que le monde a fait pour l'épiscopat; s'il vient à s'écrouler, tout l'édifice doit tomber et se dissoudre... L'on ne verra en eux que des *Magnats*, des *Podestats* séculiers. Alors on demandera à quel titre ils le sont, puisqu'ils abdiquent celui par lequel ils ont commencé à l'être et sans lequel ils ne le seraient jamais devenus ».

1. TALLEYRAND, *Mémoires*, I, 24-26.

pour le clergé? Les objections contre ces occupations temporelles tombent peu à peu. Sur la fin de l'ancien régime les idées nouvelles gagnent les esprits les plus rassis. Les évêques administrateurs longtemps en minorité paraissent, grâce aux assemblées provinciales de 1787 et 1788, attirer à eux la plus grande partie de l'épiscopat.

M. de Talleyrand-Périgord, président, en qualité d'archevêque de Reims, l'assemblée provinciale de Champagne, poussait même un peu loin l'enthousiasme pour ses nouvelles fonctions, lorsqu'il s'écriait à la réunion : « L'étude de l'administration publique élève l'âme en occupant la pensée. Le temps employé à méditer sur l'économie politique remplit le cœur d'affections douces ; il répond à ce besoin impérieux que ressent l'homme d'être utile à ses semblables. C'est là que le travail porte avec lui sa récompense, c'est là que l'âme peut jouir en paix des succès de l'esprit¹. » Mais nous sommes à la veille de la Révolution, à une époque où tous les discours prennent une expression de sentimentalité humanitaire. L'archevêque de Reims, qui se montre ici un fervent adepte de l'économie politique, était un excellent prélat universellement respecté². Le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, non moins vénéré que l'archevêque de Reims et comme lui étranger jusqu'alors

1. A la même époque, Montmorency-Laval, évêque de Metz, président l'assemblée provinciale de cette généralité, tenait ce langage aux membres de l'assemblée : « Oui, le clergé, la noblesse, le tiers état, animés des mêmes sentiments, du même désir du bien, ont cherché tous les moyens de l'opérer... Je dois vous rendre et je vous rends avec la plus grande satisfaction un témoignage public de votre zèle patriotique, de vos vues bienfaisantes et éclairées, de votre capacité, de votre activité, de votre assiduité au travail, de votre entier et absolu désintéressement. C'est à ces traits qu'on reconnaît le vrai citoyen et zélé patriote. Vous allez retourner dans vos foyers, au milieu de vos concitoyens, vous vous écrierez avec un juste et légitime enthousiasme : Français, écoutez-nous ; le roi bienfaisant qui nous gouverne voudrait que nous fussions tous heureux ; forcé par la situation des finances de lever des impôts sur les peuples, il veut que la perception s'en fasse avec justice, égalité et économie ; il nous a prescrit de prendre tous les moyens possibles pour soulager les peuples, pour encourager et accroître le commerce, pour fertiliser les campagnes. » Léonce de LAVERGNE, p. 128, 290, 291.

2. Bien d'autres évêques avaient prouvé, au xvii^e et au xviii^e siècles, qu'on pouvait allier une certaine participation aux affaires publiques avec les devoirs de la charge pastorale. François de Sales, en recommandant avec insistance au duc de Savoie « l'art de la soye » dans le pays du Chablais, n'avait-il pas montré, il y avait près de deux cents ans, qu'un saint savait prendre en main tous les intérêts de son peuple? M. de Villeneuve, que nous avons vu si attentif dans les Etats du Lan-

au clan des prélats administrateurs, entre à son tour dans le mouvement et désire présider, en 1787, l'assemblée provinciale de Normandie. Habitué à représenter, il remplit ces fonctions avec dignité et aisance, sans montrer néanmoins la compétence de ceux de ses collègues qui avaient fait de ces matières une étude spéciale. Au grand dîner d'inauguration donné par le cardinal, un des convives ayant levé le verre à sa santé : « C'est au bien public que nous devons boire », répondit le prélat. Ce mot patriotique eut grand succès et lui valut les applaudissements¹. Au cours des réunions, le cardinal avait offert 3.000 livres pour la culture de la garance dans la province.

C'est maintenant à qui, dans le haut clergé, donnera son concours aux institutions nouvelles. Celui-là même qui tout à l'heure mettait en garde ses collègues contre la manie administrative, Pompignan, présidera à son tour, en 1787, comme archevêque de Vienne, l'assemblée provinciale du Dauphiné et y fera entendre le langage de la liberté. Bientôt les assemblées de Vizille et de Romans le retrouveront à leur tête, et toujours fidèle à lui-même dans la revendication des franchises de la province et de la France. Quand viendront les Etats généraux, ce clergé, ainsi formé au maniement des grandes affaires, des grands intérêts du pays, sera à la hauteur de toutes les discussions publiques. Lorsque, devant le déchainement

guedoc aux questions administratives, avait su donner à son diocèse de Viviers, de 1723 à 1748, une impulsion qui se fit sentir jusqu'à la Révolution. M. de Barral, évêque de Castres, qui nous étonnait naguère par son activité prodigieuse en fait de sollicitudes temporelles, laissa un testament admirable où respire la foi la plus vive.

1. Un contemporain, l'abbé Baston, écrit : « Le cardinal avait eu la faiblesse de vouloir être d'une de ces assemblées provinciales. Il ne fit qu'y présider ; c'était y faire peu de chose, et cette fumée d'un honneur passager ne le dédommagea pas de l'ennui que lui causèrent des séances de plusieurs heures consécutives dont une infirmité, la seule qu'il eût (un peu de surdité), ne lui permettait pas même d'entendre nettement les fastidieuses discussions. » Voici le texte de la lettre adressée par le roi au cardinal La Rochefoucauld : « Mon cousin, mes intentions étant que l'assemblée provinciale de la généralité de Rouen se tienne à Rouen, le 19 novembre prochain, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous vous trouviez, ledit jour 19 novembre, en ladite ville de Rouen, à l'effet de présider ladite assemblée, et que vous avertissiez tous et chacun des membres qui doivent composer ladite assemblée de s'y trouver ledit jour. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. — Écrit à Versailles, le 11 octobre 1787, Signé : Louis. » BASTON, *op. cit.*, II, p. 383. — Abbé LOTH, *op. cit.*, p. 105-117.

des passions et les menaces d'une assemblée souveraine, il faudra prendre des résolutions promptes, graves, et essayer d'arrêter la Constituante dans la voie des spoliations, ce n'est pas un Juigné, strictement renfermé jusqu'alors dans les limites de sa charge épiscopale, ce n'est point un Dulau, archevêque d'Arles, bien qu'il ait en lui l'étoffe d'un martyr, c'est un Boisgelin, qui saura montrer le coup d'œil et la résolution d'un homme d'Etat.

LE ROI — LA POLITIQUE

CHAPITRE ONZIÈME

Le Culte du Roi

I. Tous les yeux tournés vers la cour. — La cour sorte d'Olympe peuplé de demi-dieux et de déesses. — La noblesse s'y rue, s'y ruine. — A la cour tout converge vers le roi. — Malgré une certaine désaffection, le culte qu'on rend à la royauté garde jusqu'à la fin, d'après Marmont, quelque chose de religieux. — II. Le clergé marche en tête de ce culte. — Un mot de M. de Harlay, archevêque de Paris. — Un cardinal aux pieds de Louis XIV. — Bossuet et l'amour du roi. — Le roi incarne la nation. — A ce titre on lui doit tout. — Le roi, comme protecteur de l'Eglise, a un second titre à l'attachement des évêques. — III. Le cœur se met de la partie. — Combien le roi est aimé. — Il aime à son tour. — Joies et tristesses de la famille royale partagées par l'épiscopat. — Tous les événements importants annoncés, commentés par les évêques. — Leurs cris d'angoisse à la mort du Dauphin, fils de Louis XV. — Les évêques aiment le roi, même quand il frappe : Fénelon, Bernis, Beaumont. — Saisissement royal de la Roche-Aymon. — IV. Voile jeté sur les désordres du roi. — Comment les évêques parlent de Louis XV après sa mort. — Le nom du roi sur leurs lèvres à leur dernier soupir.

I

Il était difficile aux évêques d'ancien régime, si importants, si occupés, si entourés qu'ils fussent dans leur ville épiscopale et dans leur province, de s'absorber dans leur administration spirituelle et temporelle, de ne point porter leurs pensées, leurs regards, par delà les limites de leur diocèse, jusqu'à Paris, jusqu'à Versailles. Grands étaient l'attrait et la fascination de la Cour. L'infatuation des souverains, la politique des ministres, le servilisme